

**Concours no : 53-2017-2018-81**

**Début d'affichage : 2018-01-08**  
**Fin d'affichage : 2018-01-12**

**POSTE OUVERT UNIQUEMENT À L'INTENTION DES EMPLOYÉS RÉGIS PAR LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN**

**Nature du travail**

Sous la responsabilité de la direction d'école, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution et la surveillance des travaux d'entretien effectués exclusivement le soir ou la nuit, dans une école ou d'un autre édifice, selon les directives et en l'absence de la ou du conciergerie ou de la ou du contremaître responsable de l'entretien de cette école ou de cet édifice.

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à être responsable de l'exécution et de la surveillance des travaux d'entretien ménager, d'entretien préventif et d'entretien physique effectués exclusivement le soir ou la nuit, dans un établissement d'enseignement ou un bâtiment selon les directives et en l'absence de la ou du conciergerie, classe I, ou contremaître ou de la direction d'établissement, et cette responsabilité est assumée sur une superficie totale égale ou supérieure à 9 275 m<sup>2</sup>.

Ce rôle comporte également l'organisation et l'exécution de tels travaux; de plus, il consiste à organiser et surveiller les travaux exécutés par les membres d'une équipe dont il est responsable.

Elle exerce en plus les attributions caractéristiques de la classe d'emplois d'ouvrière ou d'ouvrier d'entretien, classe II.

**Attributions caractéristiques**

La personne salariée de cette classe d'emplois exerce le rôle de chef d'équipe. À ce titre, conformément à la planification établie et aux directives reçues, elle voit à l'organisation, à l'exécution et à la surveillance des travaux d'entretien ménager, préventif et physique réalisés par les membres d'une équipe; elle donne son avis sur la qualité des travaux et en fait rapport.

Elle doit assurer la propreté des lieux. À ce titre, elle organise et exécute des travaux d'entretien ménager en accomplissant avec les membres d'une équipe des tâches d'ouvrière ou d'ouvrier d'entretien, classe II; elle s'assure que les appareils et les équipements d'entretien sont maintenus en bon état.

Elle doit assurer le bon état du bâtiment et de ses équipements. Elle voit à l'inspection et à la vérification des systèmes d'éclairage, de chauffage et de ventilation; elle veille au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes; elle fait ou s'assure de l'entretien préventif requis; elle fait ou s'assure des réparations mineures ou temporaires; elle signale les bris afin que les travaux de réparations soient réalisés; elle effectue le suivi des travaux exécutés par des ouvrières ou ouvriers spécialisés ou non spécialisés. Elle répare les portes, les fenêtres et le mobilier; elle voit à l'assemblage et à l'installation de matériel.

Elle prend tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie; dans certains cas spécifiques et selon les besoins, elle voit au contrôle des entrées et des sorties des visiteurs, des élèves et du personnel. Selon la demande, elle voit à la préparation des locaux et des salles.

Conformément à la procédure établie, elle soumet les besoins en matériel, produits et équipements requis pour l'exécution des travaux d'entretien de l'équipe; elle s'assure du respect des normes d'utilisation, d'entreposage et d'élimination sécuritaire des produits.

Elle formule des suggestions et des recommandations concernant les produits, le matériel, l'équipement ainsi que les méthodes de travail. Elle supervise les travaux effectués par d'autres personnes salariées non spécialisées.

Elle peut être appelée à utiliser un ordinateur et les divers logiciels requis pour l'exécution de son travail.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

**Qualifications requises : Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.**

**Connaissances pratiques**

Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et systèmes d'alarme.  
Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment.

**Lieu de travail :** École secondaire Serge-Bouchard

**Horaire de travail :** 38,75 heures/semaine, du lundi au vendredi de 16h00 à 23h45

**Traitement :** 20,80 \$ de l'heure (plus prime)

**Entrée en fonction :** Immédiate

Les personnes intéressées devront, **avant 16 h le 12 janvier 2018**, faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une copie conforme à l'originale des diplômes et relevés de notes à l'adresse suivante :  
Commission scolaire de l'Estuaire, service des ressources humaines  
771, boul. Jolliet, Baie-Comeau (Québec) G5C 1P3  
ou par télécopieur au (418)-589-2711 ou par courriel au rh@csestuaire.qc.ca